

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 9 janvier 2007 à 19h30.**

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette  
Siège no 2 Monsieur Gaétan Pelchat  
Siège no 4 Monsieur Mario Breton  
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne

Messieurs Luc Poulin, conseiller au siège numéro 3 et Eric Lapointe, conseiller au siège numéro 6, sont absents.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Francine Talbot, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur Herman Bolduc, maire, salue les membres du conseil et les téléspectateurs à l'écoute.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2007-01-03**

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le numéro 15 : autres items

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 5 DÉCEMBRE 2006, DE LA SESSION SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 2006, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 DÉCEMBRE 2006 ET DE LA SESSION SPÉCIALE DU 4 JANVIER 2007

**LÉGISLATION**

4. COUR MUNICIPALE DE VILLE DE ST-GEORGES :  
RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PROCUREUR – CAIN  
LAMARRE CASGRAIN, AVOCAT S.E.N.C.
5. CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE :  
MOTONEIGE
6. TRANSFERT AU FONDS GÉNÉRAL : PROJET DE

DRAINAGE RUES MERCIER/POULIN PHASE II

AQUEDUC – ÉGOUTS – ORDURE

7. APPEL D'OFFRES : VIDANGE DES ÉTANGS D'ÉPURATION

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8. ADOPTION : RÈGLEMENTS D'URBANISME

- A) RÈGLEMENT 54-2006 : PLAN D'URBANISME
- B) RÈGLEMENT NO 55-2006 : RÈGLEMENT DE ZONAGE
- C) RÈGLEMENT NO 56-2006 : RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
- D) RÈGLEMENT NO 57-2006 : RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION
- E) RÈGLEMENT NO 58-2006 : RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS
- F) DATE : OUVERTURE DES REGISTRES

9. ACQUISITION DE TERRAIN (PASSERELLE)

FIANCES – GESTION DES SERVICES

10. ACCEPTATION DES TRAVAUX : ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DE MADAME DIANE LEBLANC

11. COMPTE DU MOIS

INFORMATIONS

12. RENCONTRE : MADAME DIANE LEBLANC, DÉPUTÉE PROVINCIALE

13. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

14. CORRESPONDANCE

15. AUTRES ITEMS :

- DEMANDE CONGÉ SANS SOLDE : MONSIEUR RICHARD BOUCHER
- SERVICES DES INCENDIES : ACHAT - DEUX RADIOS PORTATIVES

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. CLÔTURE DE LA SESSION

**3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 5 DÉCEMBRE 2006, DE LA SESSION SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 DÉCEMBRE 2006 ET DE LA SESSION SPÉCIALE DU 4 JANVIER 2007**

**2007-01-04** **Considérant** que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 5 décembre 2006, de la session spéciale du 19 décembre 2006, de la séance d'ajournement du 19 décembre 2006 ;

**Considérant** que les membres du conseil n'ont pas reçu le procès-verbal de la session spéciale du 4 janvier 2007, lecture est faite ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'accepter les procès-verbaux susmentionnés rédigés par la Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière.

**4. COUR MUNICIPALE DE VILLE ST-GEORGES : RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PROCUREUR – CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS, AVOCATS S.E.N.C.**

**2007-01-05** Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de reconduire pour l'année 2007, le mandat de la firme Cain Lamarre Casgrain Wells Avocats, S.E.N.C., représentant officiel de la Municipalité à la Cour municipale commune, et ce, au même tarif que l'an passé incluant le montant de 40.00\$ facturé pour les dossiers non contestés seulement dans l'éventualité où l'obtention de ce plaidoyer aura nécessité une intervention active des procureurs à l'égard de l'accusé ou de ses procureurs.

**5. CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE : MOTONEIGE**

**2007-01-06** **Considérant** que les représentants du Club de motoneigistes Beaux Sentiers Inc. demandent à la municipalité de faire circuler les motoneiges sur l'accotement du rang Grand Shenley sur une largeur de 3 mètres depuis l'entrée du Chalet des Érables sur une distance approximative de 750 mètres en direction Sud ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'acquiescer à la demande du Club de motoneigistes Beaux Sentiers Inc. et d'autoriser la circulation des motoneiges sur l'accotement du rang Grand Shenley. Une signalisation adéquate et sécuritaire devra être installée près du sentier.

**6. TRANSFERT AU FONDS GÉNÉRAL : PROJET DE DRAINAGE RUES MERCIER/POULIN PHASE II**

**2007-01-07** Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de transférer du compte 02 415 00 448 vers le fonds général, les frais d'ingénieur pour l'étude du projet de drainage des rues Mercier/Poulin phase II d'un montant de trois mille cinq cent vingt-sept et cinquante plus les taxes applicables.

**7. APPEL D'OFFRES : VIDANGE DES ÉTANGS D'ÉPURATION**

**2007-01-08** **Considérant** que les étangs 1 et 3 doivent être vidangés ;

**Considérant** que la municipalité doit procéder à un appel d'offres sur invitation (coûts évalués à moins de 100 000\$) ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de procéder à un appel d'offres sur invitation auprès des compagnies Clamex, Onyx et Donald Vachon. Lesdites soumissions seront ouvertes mardi le 30 janvier 2007 à 13h30.

**8. ADOPTION : RÈGLEMENTS D'URBANISME**

**A) RÈGLEMENT 54-2006 : PLAN D'URBANISME**

**2007-01-09** Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement No 54-2006 « plan d'urbanisme » préparé par le Service d'aménagement de la M.R.C. définissant les grandes orientations d'aménagement afin de permettre à la municipalité de mieux planifier le développement de son territoire ;

**QUE** le présent règlement abroge les règlements No 336 et 84-90 ainsi que leurs amendements ;

**QUE** la présente résolution ainsi que le règlement soient transmis à la M.R.C. de Beauce-Sartigan ;

**QUE** le texte du règlement No 54-2006 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**B) RÈGLEMENT NO 55-2006 : RÈGLEMENT DE ZONAGE**

**2007-01-10** Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement de zonage No 55-2006 dont le but est d'ordonner le cadre physique dans lequel s'inscrivent les diverses activités de la population qui habite la municipalité. Il s'inscrit à titre de moyen de mise en œuvre d'une politique rationnelle d'aménagement sur l'ensemble de la municipalité ;

**QUE** le présent règlement abroge les règlements No 337 et 85-90 ainsi

que leurs amendements ;

**QUE** la présente résolution ainsi que le règlement soient transmis à la M.R.C. de Beauce-Sartigan ;

**QUE** le texte du règlement No 55-2006 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**C) RÈGLEMENT NO 56-2006 : RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**

**2007-01-11** Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement de lotissement No 56-2006, visant à fixer un ensemble de règles ainsi que les normes à suivre pour effectuer une opération cadastrale, en spécifiant le mode de subdivision des terrains et la façon d'établir le tracé et la construction de voies publiques ;

**QUE** le présent règlement abroge les règlements No 338 et 86-90 ainsi que leurs amendements ;

**QUE** la présente résolution ainsi que le règlement soient transmis à la M.R.C. de Beauce-Sartigan ;

**QUE** le texte du règlement No 56-2006 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**D) RÈGLEMENT NO 57-2006 : RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION**

**2007-01-12** Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement sur la construction No 57-2006, relatif à la construction en fixant un ensemble de normes et de règles à suivre pour l'édification ou la modification de toute construction, de manière à assurer la stabilité et la sécurité des bâtiments ;

**QUE** le présent règlement abroge les règlements No 339 et 87-90 ainsi que leurs amendements ;

**QUE** la présente résolution ainsi que le règlement soient transmis à la M.R.C. de Beauce-Sartigan ;

**QUE** le texte du règlement No 57-2006 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**E) RÈGLEMENT NO 58-2006 : RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS**

**2007-01-13** Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement sur la construction No 58-2006, relatif à l'émission des permis et certificats. Ce règlement a pour but d'assurer à la municipalité que ses règlements d'urbanisme sont respectés par l'émission de permis et certificats ;

**QUE** le présent règlement abroge les règlements No 340, 88-90 et 89-90 ainsi que leurs amendements ;

**QUE** la présente résolution ainsi que le règlement soient transmis à la M.R.C. de Beauce-Sartigan ;

**QUE** le texte du règlement No 58-2006 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**F) DATE : OUVERTURE DES REGISTRES**

**2007-01-14** Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de fixer la date de l'ouverture des registres au mercredi le 24 janvier 2007 entre 9h00 et 19h00.

**9. ACQUISITION DE TERRAIN (PASSERELLE)**

**2007-01-15** Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de mandater Monsieur Herman Bolduc, maire, pour négocier le prix d'une parcelle de terrain (passerelle sur le dessus du ruisseau Foley) contigu au 436 rue Boutin.

**10. ACCEPTATION DES TRAVAUX : ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DE MADAME DIANE LEBLANC**

**2007-01-16** **Considérant** la réception d'une réponse positive, suite à une demande d'aide financière adressée à Madame Diane Leblanc, députée de Beauce-Sud dans le cadre de son enveloppe discrétionnaire ;

**Considérant** que pour obtenir ces argents soit quinze mille deux cent cinquante-huit dollars (15 258\$), le conseil municipal doit approuver les dépenses effectuées pour l'exécution des travaux sur les chemins pour un montant de seize mille quatre cent soixante-quatorze dollars et soixante sous (16 474.60) ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'approuver les dépenses susmentionnées et que les factures fassent partie intégrante de la présente résolution.

## **11. COMPTES DU MOIS**

**2007-01-17** Les comptes du mois de décembre sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables du mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2006 au montant de 88 909.39\$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 68 535.05\$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 20 374.34\$.

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS**

### **Code municipal**

### **Article 961**

Je, soussignée, Francine Talbot, directrice générale adjointe- secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes qu'il n'y a plus de crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2006 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2007-01-17.

---

Francine Talbot, D. G. Adj.- Sec.-Trés. Adj.

## **12. RENCONTRE : MADAME DIANE LEBLANC, DÉPUTÉE PROVINCIALE**

La rencontre annuelle avec Madame Diane Leblanc, députée provinciale, aura lieu mardi le 23 janvier 2007 à 19h00.

## **13. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE**

Monsieur Richard Vermette, délégué, résume les principaux points discutés à la session régulière de la Régie Intermunicipale.

## **14. CORRESPONDANCE**

La Directrice Générale Adjointe- Secrétaire-Trésorière Adjointe, Madame Francine Talbot, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de décembre 2006. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

## **15. AUTRES ITEMS**

- **DEMANDE CONGÉ SANS SOLDE : MONSIEUR RICHARD BOUCHER**

**2007-01-18** **Considérant** que lors de la rencontre tenue le 4 janvier 2007 avec les employés cols bleus, Monsieur Richard Boucher, journalier-opérateur, a demandé, et ce oralement, un congé sans solde d'une durée de trois semaines ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité

D'acquiescer à la demande de Monsieur Richard Boucher ;

**DE** ne pas observer le délai de deux semaines exigées par la convention collective à l'article 8.3.3 puisque la demande a été formulée devant les deux autres employés cols bleus.

- **SERVICES DES INCENDIES : ACHAT - DEUX RADIOS PORTATIVES**

**2007-01-19** **Considérant** le bris de deux radios portatives appartenant au service des incendies ;

**Considérant** que lesdites radios sont essentielles pour le bon fonctionnement du service;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de deux radios portatives au montant approximatif de sept cent cinquante dollars plus les taxes applicables.

## **16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

En l'absence de contribuables, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

## **17. CLÔTURE DE LA SESSION**

**2007-01-20** **Il** est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de mettre fin à la présente session. Il est 20h08.

---

HERMAN BOLDUC, MAIRE

---

FRANCINE TALBOT, D. G. ADJ. - SEC.-TRÉS. ADJ.